



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**C 23/2008**

Vevey, le 22 mai 2008

### Liquidation de la SA Compost Chablais Riviera

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

#### **Préambule**

Dans sa communication C30/2007 du 13 septembre 2007, la Municipalité apportait diverses précisions quant à l'évolution du dossier de la SA Compost Chablais Riviera (SA CCR) et répondait à cette occasion aux motions de MM. Serge Ansermet et Stéphane Molliat sur le même sujet.

#### **Bref rappel de la situation de la SA Compost Chablais Riviera**

Suite aux péripéties qui ont jalonné la marche de la société pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2007, une Assemblée générale extraordinaire était convoquée le 27 mars 2007. Le Conseil d'Administration soumettait 4 solutions possibles :

1. *Poursuite de l'exploitation dans sa forme actuelle*
2. *Dépôt de bilan*
3. *Vente des actifs*
4. *Location à un exploitant.*

Les actionnaires n'ayant pas validé la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'Administration a décidé la fermeture immédiate de l'usine de Villeneuve et a pris des dispositions transitoires.

Le 13 juin 2007 s'est tenue une Assemblée générale ordinaire lors de laquelle les solutions suivantes étaient proposées au choix des actionnaires, soit :

1. *Liquidation volontaire :*  
*Coût à charge des communes : CHF 15'000'000.— ;*
2. *Poursuite de l'exploitation dans sa forme actuelle :*  
*Réinvestissement nécessaire, à charge des communes : CHF 11'000'000.— ;*
3. *Mise en location de l'usine :*  
*Déficit annuel prévisible à charge des communes : CHF 425'000.—*  
*(sans constitution de réserves) ;*
4. *Vente des actifs :*  
*Perte à charge des communes : CHF 3'000'000.—.*

Après de longues délibérations et des votes successifs, l'assemblée a décidé de vendre les actifs de la SA Compost Chablais Riviera à la SATOM pour le montant de CHF 5'500'000.—.

Le 10 juillet 2007 une Assemblée générale extraordinaire de la SATOM a décidé le rachat des actifs de la SA Compost Chablais Riviera pour le montant de CHF 5'500'000.— .

Le 6 août 2007 la SATOM rouvre l'usine de Villeneuve sur la base d'un contrat de location valable jusqu'à la date de la vente.

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2007 et au début 2008, le Conseil d'Administration a mis au point les questions juridiques, fiscales, administratives et pratiques nécessaires à la vente de la société.

Début 2008, les 26 communes actionnaires signent la convention de transfert d'apport de leurs déchets de la SA CCR à la SATOM.

Le 8 avril 2008 les délégations des Conseils d'Administration de la SA CCR et de la SATOM siégeant conjointement, ratifient la convention de transfert des communes, signent la cession à la SATOM du droit de superficie sur le terrain propriété du SIGE, et signent enfin la convention de vente des actifs de la SA CCR à la SATOM.

Ainsi toutes les opérations nécessaires à la vente des actifs de la SA Compost Chablais Riviera sont terminées et la société n'a plus d'activité.

Cette situation a amené le Conseil d'Administration à proposer aux actionnaires la liquidation de la SA Compost Chablais Riviera, selon décision ci-après.

#### **Décisions de l'Assemblée générale du 14 mai 2008**

L'Assemblée générale extraordinaire de dite société, convoquée en date du 14 mai 2008 dans les locaux de l'Ecole professionnelle de Montreux, à Clarens, en présence de Mme Jana Rossier, notaire à Montreux, a décidé à l'unanimité (2/3 tiers des actions et majorité absolue) sous point 4 de l'ordre du jour proposé par le Conseil d'Administration,

- la dissolution de la société, qui sera effectuée sous la raison sociale « SA Compost Chablais Riviera en liquidation » ;
- de prendre acte de la démission des administrateurs ;
- de désigner en qualité de liquidateurs de la société MM. Willi Bachmann à Rennaz, Benoît Schaller à Monthey et François Genillard à Ormont-Dessus.

L'assemblée des actionnaires accepte le bilan d'entrée en liquidation avec une abstention et à l'unanimité la décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

#### **Bilan financier**

Le montant de la liquidation fait ressortir un total de CHF 937'521.70 répartis entre les communes actionnaires proportionnellement à leur participation au capital-actions, selon l'article 10 de la convention signée le 27 juillet 1997.

De ce fait, la part de la Ville de Vevey, en fonction de ses 2'620 titres sur les 18'000 parts des communes assumant les pertes, représente un solde de tout compte de CHF 136'461.50.

Le bilan financier, y compris les déficits d'exploitation des années antérieures, s'élève par conséquent à :

Déficit selon comptes 1999 ( <i>versé en 2000</i> )	CHF	11'623.50
Déficit selon comptes 2000 ( <i>versé en 2001</i> )	CHF	70'950.65
Déficit selon comptes 2001 ( <i>versé en 2002</i> )	CHF	50'176.35
Déficit selon comptes 2006 ( <i>acompte versé en 2006 de CHF 93'970.30, solde du déficit 2006 versement reporté en 2007 CHF 55'507.35</i> )	CHF	149'477.65
Déficit selon comptes 2007, sur un total de pertes de CHF 604'742.45 répartis selon convention, ( <i>versé en 2007</i> )	CHF	86'600.10
Liquidation de la SA, pour solde de tout compte ( <i>versé en 2007</i> )	CHF	136'461.50
Total des pertes	CHF	505'289.75
Perte du capital : 2'620 actions à CHF 100.-, déjà amorti	CHF	262'000

En résumé, il a été comptabilisé dans l'exercice 2007, compte 400.3526 - Part au déficit d'exploitation SA Compost Chablais Riviera – les montants suivants :

➤ le solde du déficit reporté de l'année 2006 de	CHF	55'507.35
➤ le déficit 2007 de	CHF	86'600.10
➤ le solde de tout compte (liquidation) de	CHF	136'461.50
soit un total de	CHF	278'568.95

La Ville de Vevey n'est en conséquence et dès lors plus débitrice de la "SA Compost Chablais Riviera en liquidation".

### **Caution solidaire**

En date du 6 mai 2008, la BCV nous a délié de la caution solidaire du 22 avril 2003 en faveur de la SA Compost Chablais Riviera à Villeneuve, d'un montant de CHF 922'240.—.

### **Et après... quel projet pour la méthanisation ?**

La SATOM est en phase d'études finales pour son projet de méthanisation sur le site de l'usine de Villeneuve, dont la parcelle appartient au SIGE et dont elle bénéficie par la reprise du droit de superficie.

Les actionnaires de SATOM seront informés de l'avancement du dossier lors de leur prochaine Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2008, prévue dans les locaux de la société à Monthey.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 22 mai 2008.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

  
Laurent Ballif

  
P.-A. Perrenoud

